

27 juin 2003
Français
Original: anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour
de la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,
y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire**
Troisième session, 23-27 juin 2003, New York

**Compilation des propositions et des vues présentées
par écrit par les États Membres***

Document établi par le Secrétariat

A. Alinéas du préambule

Ajouter au premier alinéa

Une référence à la résolution 57/61. (*Mexique*)

**Insérer un nouvel alinéa 3 bis) reprenant un élément de la résolution
56/24 T (adoptée par consensus en 2001) :**

Rappelant qu'il est énoncé dans la Déclaration du Millénaire que la responsabilité de la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales doit être partagée entre toutes les nations du monde, (*Indonésie*)

Ajouter à la septième ligne du cinquième alinéa

Désireuse de faire en sorte que la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement soit l'occasion d'un débat et d'un examen d'ensemble détaillés de tous les problèmes relevant du désarmement et de la sécurité internationale, ainsi que d'un bilan de ces problèmes, **notamment de ceux qui ont trait aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive, aux armes classiques, notamment toutes celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**, à la non-prolifération sous tous ses aspects et au mécanisme pour le désarmement, (*Mexique*)

* Sur la base du document présenté par le Président à la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement (A/54/42, annexe II).



« Un préambule divisé en alinéas est plus approprié pour une résolution de l'Assemblée générale; il ne convient pas pour un document énonçant des objectifs ou un ordre du jour. La formulation doit être adaptée du fait qu'il s'agit d'un document présenté par le président d'une commission. » (**Royaume-Uni**)

B. Objectifs

a) ii) : « Nous ne sommes pas convaincus que la mise au point d'un texte permettra d'aller de l'avant. Il nous faut déterminer s'il existe une base pour un consensus. Certaines délégations soutiennent que la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement ne fera que réaffirmer les résultats de la première. Si tel est le cas, il ne sert à rien de convoquer la réunion. »

Proposition concernant la formulation : ajouter après « réalisation » les mots « **et de l'état d'avancement** » (du programme, etc.); supprimer les mots « après la guerre froide » et les remplacer par « **depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement** ». (**Royaume-Uni**)

a) iii) : insérer « **entreprises par l'Organisation des Nations Unies** » avant les mots « à l'avenir ». (**Royaume-Uni**)

a) iii) : remplacer le mot « Fixer » par le mot « **Examiner** » (**Mexique**)

a) iii) : Réaffirmer les principes et les priorités en matière de désarmement énoncés à la première session extraordinaire et fixer des directives concernant le désarmement à l'avenir; (**Algérie**)

Ajouter l'alinéa a) iii) bis suivant : Déterminer les moyens d'assurer un désarmement général et complet; (**Algérie**)

C. Ordre du jour

b) tiret 1 : mise en oeuvre « **et pertinence** » (**Royaume-Uni**)

b) tiret 2 : supprimer les mots « , la période d'après la guerre froide » (**Royaume-Uni**)

La situation internationale depuis la première session extraordinaire, **y compris une évaluation globale de la stabilité sur le plan stratégique**, et les tendances mondiales, régionales et sous-régionales; (**Fédération de Russie**)

Évaluation des changements fondamentaux intervenus dans [1]a situation internationale depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement, la période d'après la guerre froide et les tendances mondiales, régionales et sous-régionales; (**Tunisie**)

b) tiret 4 : remplacer l'intitulé actuel par « **Non-prolifération des armes nucléaires** »; (**Royaume-Uni**)

Remplacement des régimes de contrôle des exportations ad hoc par des instruments visant à prévenir la prolifération qui soient négociés au niveau multilatéral, universellement applicables et non discriminatoires, et dont l'application puisse être effectivement vérifiée; (**Inde**)

Éducation en matière de désarmement et de la non-prolifération; (**Mexique**)

Garanties négatives de sécurité; (*Inde, Mexique*)

Zones exemptes d'armes nucléaires; (*Mexique*)

Armes nucléaires non stratégiques; (*Mexique*)

Non-prolifération nucléaire; (*Royaume-Uni*)

Problèmes relatifs aux armes classiques, y compris le problème du commerce illicite des armes légères; (*Nigéria*)

Remplacer « Relation entre le désarmement et le développement » par « **Désarmement et développement** » (*États-Unis*)

« Les États-Unis n'acceptent pas l'idée qu'il existe dans tous les cas une relation générique et automatique entre le désarmement et le développement. Le point de l'ordre du jour sur la relation entre le désarmement et le développement pourrait laisser entendre qu'une telle relation est établie et admise par tous. En outre, l'intitulé plus général "Désarmement et développement" offre une base plus large pour l'examen d'autres aspects du désarmement et du développement. » (États-Unis)

Point de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance et de sécurité et transparence »

« Inclure la question des "doctrines de la sécurité" en faisant référence à l'action militaire préventive, eu égard à ses très importantes incidences sur le désarmement. » (Kenya)

Point de l'ordre du jour intitulé « Problèmes de vérification et de respect des dispositions adoptées »

« Les États-Unis sont d'avis que ce point de l'ordre du jour serait plus utile sur le plan prospectif s'il était centré sur les moyens d'assurer plus strictement le respect des dispositions adoptées de façon à préserver la viabilité des accords existants. » (États-Unis)

Ajouter de nouveaux points de l'ordre du jour sur :

Les armes légères (*Mexique*)

La coopération avec la société civile, y compris la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (*Japon*)

« Étant donné le rôle important de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'impose plus que jamais comme une nécessité. Nous devons chercher à déterminer comment travailler avec la société civile, y compris avec les organisations non gouvernementales, qui ont joué un rôle accru dans la promotion du désarmement, et comment promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Une étude de fond sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a été présentée par un groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies. À sa cinquante-septième session, en 2002, l'Assemblée générale a adopté sans vote une résolution (57/60) fondée sur les recommandations qui y étaient formulées. » (Japon)

Missiles (Suède)

« Il conviendrait qu'une éventuelle quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement se penche sur la question des missiles. Il appartiendrait au Groupe de travail de décider, lors de ses délibérations, si cette question devrait figurer à l'ordre du jour comme un point distinct ou dans un intitulé de caractère plus générique. » (Suède)

À inscrire à l'ordre du jour comme des points distincts :

Zones exemptes d'armes nucléaires (Égypte)

Commerce illicite des armes légères (Jordanie)

Suggestions tendant à établir l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sous une forme thématique : (La Grenade)

« Pour aider à cibler utilement les travaux de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il est proposé que son ordre du jour porte sur des thèmes intersectoriels dans le cadre desquels seraient examinés les aspects s'y rapportant des points qui figurent actuellement à la section b) du document CRP.2. Les suggestions ci-après concernant un tel ordre du jour thématique s'inspirent en grande partie de la section a) relative aux objectifs proposés de la quatrième session extraordinaire. Il serait bien sûr possible de compléter ou de modifier les thèmes ou leur formulation. »

1. Évaluation des changements et des défis fondamentaux qui caractérisent la situation internationale depuis la fin de la guerre froide et après les attentats du 11 septembre, ainsi que de leurs incidences sur le désarmement dans le contexte de la mondialisation;
2. Évaluation de la réalisation du programme d'action du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement;
3. Principes, directives et priorités pour les initiatives de désarmement à l'avenir;
4. Programme d'action ayant pour but de promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de conforter l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour instaurer et préserver la paix et la sécurité internationales.